

Mauvais temps

Raymond RODRIGUEZ

L'été que nous venons de vivre nous a offert des mois de juillet et d'août pourris. Sur le plan climatique, c'est une banalité de le dire tant les températures ont été basses et la pluviométrie élevée. Malheureusement cet été le "mauvais temps" s'est aussi abattu sur les affaires de la commune.

Le 13 juillet le Préfet a déclenché la mise en place du Pôle d'équilibre territorial et rural ou (PETR). S'il est vraisemblable que cela ne signifie rien pour vous, sachez que le PETR est un nouvel échelon territorial, une sorte de super communauté de communes qui, s'il était mis en place, éloignerait encore davantage les décisions importantes des communes et même des communautés de communes existantes (voir l'article consacré au PETR en page 6) Ce serait un nouveau pas vers la disparition des communes.

Le 21 juillet, le Préfet, encore lui, nous a fait parvenir son arrêté instaurant un nouveau Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) sur la commune ainsi que sur six communes voisines à compter du 21 septembre 2014 (voir l'article consacré au PPRMT en page 3). Ce nouveau plan impose toujours plus de contraintes aux habitants tout en exonérant l'État de ses responsabilités et en permettant aux assurances de ne pas assurer les leurs.

Toujours dans l'été, après de longues hésitations et quelques signaux peu encourageants, l'investisseur qui envisageait de construire une résidence séniors à La Plaine nous fait savoir qu'il renonce à son projet car il ne peut pas le boucler sur le plan fiscal. Cette fois, c'est une belle réalisation qui s'envole.

Relever les manches

Face à cette avalanche de mauvaises nouvelles dans une période d'été, généralement très calme et signe de vacances, le Conseil a d'ores et déjà entrepris de relever ces nouveaux défis.

Suite page 5 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 INFOS MUNICIPALES**
 - Plan de prévention de risques
- 4 Mutuelle santé communale
- 5 SMICVAL
- 6 Réforme territoriale
- 7 Recensement - État civil
- 8 La rentrée scolaire
- 10 Désengagement de l'État
- 11 CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 20 juin 2014
- 12 Souscription pour l'église
- 13 Familles à énergie positive
- 14 VIE PRATIQUE**
 - Vaccinations
 - Monoxyde de carbone
- 14 ASSOCIATIONS**
 - ACCA,VTT, USG, Culture et loisirs, Compagnie Imagine, Écho des Parents, HGIN, Gymnastique...
- 20 LOISIRS**
 - Bibliothèque
- 22 Noël
- 23 Jeux
- 23 Agenda de Gauriac
- 24 MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :

Hélène ARAGNOU, Robert BALDES, Bernard BELAIR, Jean-Guy BERTAUD, Michèle BLANC, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD, Michèle KLEIN, Valérie PIRRONE, Christiane SOU

Dimanche

5

octobre

Journée
verte
d'automne

Sur le pré

Expo
des expos
photo

à la mairie

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgif.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - **PUGNAC** : mercredi matin - **St**

ANDRE : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche

matin

CINÉMA Le Zoetrope à Blaye

09 66 04 16 38 : programmes sur répondeur

DÉCHETERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● **Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

(OPAH) - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Mission locale pour l'emploi** - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologie** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● **INSUP - Formation permanente** - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● **Assistants sociaux du régime général (MDSI)** - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● **PACT habitat** - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

(CARSAT, ex CRAM) - *Dossiers maladie, action sociale* - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél :

05 57 48 33 33

● **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 97 81 89.

● **Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise** - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● **Conciliateur de justice** - Disponible tous les jours sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● **Assistante sociale du régime agricole (MSA)** - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale)** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début Janvier 2015. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 décembre au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Plan de prévention
des risques de mouvements de terrain

Le Préfet cherche à imposer son texte

Dans le précédent numéro du journal de Gauriac, je m'interrogeais sur le silence du Préfet concernant le Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) qu'il nous concoctait depuis quatre ans et dont une version finalisée était sur son bureau depuis six mois (1). En fait, les arrêtés de mise en application du nouveau PPR étaient déjà signés depuis le 23 juin mais nul ne le savait. Le préfet a-t-il été trop occupé ? Négligeant ? Calculateur ? Toujours est-il qu'il n'en a informé les mairies qu'un mois plus tard, le 21 juillet. Pilepoil en plein milieu de l'été. Bien visé, non ?

Pourquoi nous contestons ce PPRMT ?

Concernant le contenu du PPRMT les maires de sept communes concernées avaient fait connaître leurs remarques dès les réunions du comité de pilotage puis lors de l'enquête publique, au mois de décembre 2013.

Celles-ci portaient notamment sur les points suivants :

- le tracé de carrières souterraines n'apparaît pas sur les cartes ;
- l'échelle des cartes, trop petite, rend les contours peu lisibles, ce qui sera source de contestations ;
- les cartes ne tiennent pas compte des zones qui ont fait l'objet d'un renforcement ;
- les règles d'indemnisation ne sont pas précisées ;
- divers paragraphes sont flous et sujets à confusions ;
- des paragraphes entiers ne sont que des « copiés collés » d'autres règlements qui ne correspondent pas à notre territoire ;

- aucune dérogation n'est prévue concernant les équipements d'intérêt public (réseaux souterrains, postes de transformation électrique...);
- divers paragraphes ont pour unique objet d'empêcher toute activité ce qui provoquerait une désertification de nos communes ;
- la recommandation pour les propriétaires de contrôler à leurs frais l'état des carrières même si elles ne sont pas accessibles est inapplicable et déraisonnable ;
- la prescription d'ordre général concernant le rejet des eaux pluviales, y compris celles issues du ruissellement de terres cultivées, est inapplicable.

Le Préfet campe sur ses positions

Dans son arrêté, le Préfet n'a tenu compte d'aucune de ces remarques. En fait, depuis que le projet est en préparation, les services de l'État n'ont retenu que les remarques concernant les erreurs matérielles et jamais celles concernant les conditions de vie des habitants. On se trouve ici devant un texte purement technocratique, qui a pour seul objectif de permettre à l'État et aux assurances d'échapper à leurs responsabilités et cela sans jamais prendre en compte la dimension humaine du problème.

À partir de la notification aux mairies de l'arrêté du Préfet, celles-ci avaient deux mois pour lui faire parvenir leurs remarques. Avec l'espoir d'être entendus les maires des sept communes concernées ont demandé audience au Préfet par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par la Préfecture le 14 août.

Début septembre, sans nouvelles, il a fallu plus d'une semaine de relances téléphoniques (2) pour qu'enfin un rendez-vous soit obtenu le 17 septembre soit quatre jours avant la date limite d'application de l'arrêté du Préfet.

Bien que courtoise, cette entrevue a été parfaitement stérile. Le Secrétaire général, Monsieur Bedecarrax, nous y a gentiment et poliment, signifié qu'il n'était pas question que le Préfet abroge son arrêté du 23 juin. La seule avancée que nous avions perçue était que le Préfet intervienne pour que les subventions concernant l'assainissement de Perrière soient obtenues. Malheureusement ce point a disparu du communiqué de la Préfecture publié après au lendemain de l'entrevue.

Résultat de tout cela : le nouveau PPRMT est applicable depuis le 21 septembre

Il nous reste aujourd'hui deux voies de recours

La première consiste en un « recours gracieux ». Celui-ci est d'ores et déjà déposé. Sans se faire d'illusion sur la portée de cette démarche qui a pour effet immédiat, et pour seul intérêt, de laisser au Préfet un nouveau délai de deux mois (jusqu'au 9 novembre) pour revenir sur sa décision. Cela laisse aussi aux communes deux mois pour peaufiner leur argumentation concernant un « recours contentieux ».

En effet, le recours contentieux et la deuxième et dernière voie de recours contre l'arrêté du préfet. Cela consiste à déposer un mémoire au Tribunal administratif qui jugera alors l'affaire sur sa forme juridique et non sur son contenu. Cela nécessite pour nous de rédiger une nouvelle argumentation mettant en avant non plus le contenu du PPRMT mais les vices de procédures déjà signalés par le commissaire enquêteur dans son rapport suite à l'enquête publique.



En effet le dossier soumis à enquête était incomplet et celle-ci n'a pas été annoncée de manière correcte.

En temps utile, c'est-à-dire mi-novembre, nous ne manquerons pas de déposer un tel recours et l'affaire sera alors entre les mains de la justice.

Questions de fond

Si nul ne conteste l'utilité d'un PPRMT dans les zones situées sur carrières souterraines on peut se demander pourquoi le Préfet de Gironde impose deux plans successifs sans jamais s'interroger sur l'origine du désordre qui n'a rien de naturel mais qui résulte de l'exploitation des carrières sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

On peut se demander pourquoi deux PPRMT successifs transfèrent entièrement la responsabilité des carrières aux habitants, celle-ci étant encore augmentée par la deuxième version du PPRMT, sans qu'aucun événement nouveau ne se soit produit.

On peut se demander pourquoi ces PPRMT, qui auront à terme pour effet de désertifier nos communes, n'envisagent aucune mesure de prévention comme cela se fait dans d'autres régions de France.

Poser ces questions c'est déjà y répondre.

Raymond RODRIGUEZ

(1) Ce nouveau PPRMT a été prescrit par arrêté préfectoral du 6 août 2010 et son "enquête publique" s'est déroulée en décembre 2013. Il concerne les communes Bayon, Bourg, Gauriac, Prignac et Marcamps, Saint-Seurin de Bourg et Villeneuve.

(2) Il a fallu que nous fassions état de l'accusé de réception pour que l'on nous explique que le courrier adressé au Préfet s'était perdu... à la préfecture. Soit on croit cette explication, et ce doit être une belle pagaille à la préfecture... soit on ne la croit pas. Chacun est juge.

Travaux sur la voie publique

Une autorisation est nécessaire

Les particuliers ou les entreprises qui réalisent des travaux sur la voie publique doivent déposer une demande d'autorisation de travaux (DAT).

Il leur sera alors délivré une autorisation d'occupation temporaire (AOT) assortie de prescriptions techniques par le gestionnaire de la voirie (commune ou département).

Où s'adresser ?

- À la mairie pour les voies communales.
- Sur le site : www.gironde.fr/jcms/cgw_45961/imprime-de_demande-d-aot pour les voies départementales.

Élections 2015

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2015 à Gauriac vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale avant le 31 décembre 2014 inclus.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale, ou qui ont changé de commune, de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Français(es) qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport en cours de validité et un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.).

Mutuelle santé communale

Êtes-vous intéressé(e)

Notre Commune envisage de s'inscrire dans l'action :

Ma commune, Ma santé.

Cette opération, réservée aux administrés de notre commune, permettrait à tous nos concitoyens qui le souhaitent d'accéder à une mutuelle complémentaire santé aux meilleures conditions tarifaires et de prestations grâce au principe de mutualisation proposé par l'association, loi de 1901, ACTION.

Afin de savoir s'il est souhaitable de poursuivre ce projet, nous devons savoir s'il correspond à un réel besoin pour les habitants de la commune.

Les personnes intéressées sont donc priées de bien vouloir se faire connaître en mairie.

Déchets ménagers

Bientôt les bacs Jaunes

Le SMICVAL va équiper l'ensemble des foyers habitant la commune de Gauriac d'un bac jaune pour le tri et d'une carte des services. Cette opération vise à améliorer la qualité du service public rendu par le SMICVAL et à développer des gestes vertueux dans la gestion des déchets.



Comment récupérer ses équipements ?

Les foyers de Gauriac seront invités à venir retirer leur bac jaune et leur carte d'accès aux services du SMICVAL **du mardi 15 octobre au samedi 25 octobre 2014**.

Le point de distribution sera situé à côté du gymnase et un courrier d'invitation sera diffusé dans les boîtes aux lettres la semaine précédant l'ouverture de la permanence.

Et si je manque les dates de ma commune ?

Pas de panique, la permanence dure pendant trois mois. Vous pouvez vous y rendre même si ce n'est plus le temps de la commune.

Je ne peux pas me déplacer, comment faire ?

Si une personne de votre entourage (famille, voisins, amis...) peut venir chercher votre bac, il suffit de lui remettre les pièces justificatives, le bac et votre carte lui seront remis.

Sinon, il suffit de téléphoner au SMICVAL 05 57 84 74 00 pour qu'il puisse vous livrer vos équipements.

Une carte d'accès en déchèterie, pourquoi faire ?

Cette carte des services est personnelle et vous permet d'avoir un accès facilité à tous les services et

équipements du SMICVAL : bacs, composteurs, ligne dédiée et déchèteries.

Cette carte vous sera demandée systématiquement et elle permettra de garantir l'accès des déchèteries aux habitants du territoire payant la taxe ou aux professionnels s'acquittant de la redevance spéciale.

Et si j'oublie ma carte lorsque je vais en déchèterie ?

Il y aura un temps d'adaptation de quelques mois. Cependant, prenez l'habitude de vous en munir lors de votre venue en déchèterie.

Après plusieurs semaines d'utilisation, je me rends compte que mon bac de tri est trop petit, que faire ?

Si vous êtes encore dans une période de permanence, vous pouvez vous y rendre muni de votre carte des services pour l'échanger. Au-delà des permanences, contactez le SMICVAL pour convenir d'un rendez-vous : 05 57 84 74 00.

Si vous avez un événement exceptionnel qui génère plus d'emballages qu'à votre habitude, il suffit de prévenir le SMICVAL qui se chargera de collecter le surplus.

Si on me vole mon bac ou s'il se casse ?

Il suffit de contacter le SMICVAL au 05 57 84 74 00 muni de votre carte des services, il vous livrera un nouveau bac.



◀◀◀ Suite de la page 1

Un recours "gracieux" est engagé contre le PPRMT. Si celui-ci échoue, nous n'hésiterons pas à porter l'affaire devant le Tribunal administratif car la mise en œuvre de ce nouveau plan est aussi entachée d'erreurs de procédure.

Concernant le PETR, on est en droit de s'étonner que la presse ait pu annoncer que la communauté de communes du Canton de Bourg était d'accord, alors que la question n'avait pas encore été posée et que, forcément, aucun débat ni aucun vote n'avait eu lieu. Ce débat et ce vote interviendront prochainement. Nous y ferons entendre notre voix avec force.

Concernant La Plaine, la commune maîtrise maintenant les terrains permettant d'y créer une voirie publique, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques mois, et nous possédons toujours la capacité d'investissement nécessaire à la construction des voiries et des réseaux (eau, électricité...). Reste à nous remettre à l'affût d'une nouvelle opportunité.

Le beau temps, revenu en septembre, permet aux viticulteurs d'envisager sereinement les vendanges et d'espérer un excellent millésime 2014 après la triste année 2013. Gageons que le beau temps règne aussi désormais sur les affaires de la commune.

Le Maire
Raymond RODRIGUEZ

Tout
sur
Gauriac

www.gauriac.fr

Réforme territoriale

PETR, c'est quoi ce truc ?

Dans la presse nationale et à la télévision on a beaucoup parlé de la réforme territoriale à propos du redécoupage des Régions, un peu moins à propos de celui des Cantons mais pas du tout des conséquences de cette réforme à l'échelle des communes. Pourtant elle s'applique aussi à nous... et ce n'est pas un détail. Ainsi en est-il du PETR sorti, comme un diable de sa boîte, le 13 juillet dernier.

Les faits

La loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a créé une nouvelle couche dans ce que d'aucuns appellent le mille-feuille territorial : le **Pôle d'équilibre territorial et rural ou PETR** (bonjour les sigles obscurs). Jusqu'à présent, ici, personne n'en avait jamais entendu parler.

Il s'agit en fait de regrouper plusieurs communautés de communes en une seule entité dont les pouvoirs seraient l'économie locale, l'urbanisme et la promotion de la transition écologique (sic). Or, ces compétences sont, jusqu'à présent, du ressort des communes ou des communautés de communes. Apparemment, mais les choses sont très floues, rien n'empêche que d'autres compétences soient dévolues au PETR.

Actuellement, les cinq communautés de communes de Haute-Gironde (cantons de Blaye, Bourg, Saint-André de Cubzac, Saint-Ciers sur Gironde et Saint-Savin) sont regroupées en un syndicat de Pays dont les pouvoirs sont très limités et qui est surtout un lieu de réflexion et de partage d'idées. Le PETR dont il est question apparaît comme une super communauté de communes élargie aux cinq cantons aux pouvoirs mal définis et qui aurait comme premier effet d'éloigner toujours davantage les élus des administrés et empêchant les citoyens d'intervenir dans les affaires publiques.

De plus, quand il existe un syndicat de Pays, comme c'est le cas

chez nous le Préfet peut prendre l'initiative d'engager la transformation du Pays en PETR. C'est ce qu'il a fait le 13 juillet dernier en mettant en demeure les communautés de communes d'accepter ou de refuser cette transformation dans un délai de trois mois, en fait nous avons jusqu'au 21 octobre.

Alors que la Gironde compte huit syndicats de Pays, il est curieux de constater que le Préfet n'ait engagé cette procédure que pour deux d'entre eux, le Pays cœur de l'Entre-deux mers qui était apparemment candidat et nous, qui n'avions rien demandé. Les autres Pays continuent de fonctionner comme avant. Faut-il rapprocher cela au fait que notre député, Philippe Plisson, ait été l'un des rédacteurs de l'amendement relatif au PETR ?

Les communes exclues du débat

La mise œuvre du PETR sera automatique au 21 octobre 2014 sauf si trois des communautés de communes qui composent le Pays de Haute-Gironde s'y opposent. On constatera qu'elles n'ont même pas besoin d'accepter, ni même d'en parler... c'est A.U.T.O.M.A.T.I.Q.U.E.

Alors que les communes seraient largement concernées par le PETR, on ne demandera pas l'avis des Conseillers municipaux élus au suffrage universel direct au printemps dernier et encore moins celui des citoyens qui, sauf exception, n'auront même pas été mis au courant (en tous cas pas par le Préfet). Curieuse conception de la démocratie pour une décision lourde de conséquences sur l'avenir de nos villages.

Il est urgent d'attendre

S'il est indéniable que l'intercommunalité permet de regrouper les moyens de chacun pour mettre en place les services et réaliser les investissements dont nous avons besoin, encore faut-il que cette mise en commun se fasse sur des actions clairement définies. Cela passe-t-il par de nouveaux regroupements de

communes ? Pourquoi-pas à condition que ces regroupements soient cohérents et sur la base du volontariat.

Ce n'est manifestement pas le cas du PETR dont le flou et l'aspect coercitif tiennent davantage de jeu de pouvoir que de l'intérêt collectif. Une sorte de pensée unique qui n'aurait d'autre légitimité que de venir "d'en haut".

Par contre, si les élus de Haute-Gironde acceptent de réfléchir ensemble, mais TOUS ensemble, à l'avenir de notre territoire nous avons une vraie chance de voir de belles choses se réaliser. Nous ne sommes pas à quelques mois près pour prendre des décisions qui engageront l'avenir pour plusieurs dizaines d'années.

Raymond RODRIGUEZ



Le petit Flâneur

Musardant dans le centre du village je rencontre des promeneurs qui comme moi prennent le temps d'échanger quelques mots.

C'est aussi un moment privilégié pour assouvir ma curiosité sur tout ce qui anime la vie locale, les commerces, l'école, la poste, la mairie, la rue, les espaces publics verdoyants ou pas... Si la promenade quotidienne de nos amis les bêtes tenus en laisse n'a rien d'exceptionnel, il est toujours plus surprenant d'assister à un acte insolite.

Alors que le soleil allait se coucher sur l'estuaire, au loin un homme fait paisiblement son marché dans le massif adossé à la mairie. Juste le temps de faire son choix. Peut-être tout simplement un anniversaire à fêter avec quelques glaïeuls me diriez-vous ? Il est vrai que nous n'avons pas de fleuriste à Gauriac !

Il ne restera plus au papillon qu'à se poser sur la fleur voisine sensiblement moins attrayante. Puis un peu d'amertume pour le passant et le contribuable.

À 16 ans

Le recensement est obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit **se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant**. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Qui doit faire la démarche ?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Où se faire recenser ?

À la mairie du domicile, si le jeune habite en France.

Au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

L'attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie (ou l'autorité consulaire) ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Défaut de recensement... Quelles conséquences ?

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par les faits :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté ;
- de ne pas être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans ;
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Bruit de voisinage

Encore des plaintes

Dans le dernier numéro du Journal de Gauriac, comme dans divers numéros qui l'ont précédé, nous vous avons informé de l'arrêté préfectoral concernant les bruits de voisinage et notamment celui causé par les tondeuses à gazon.

Or, visiblement certains de nos concitoyens ne se sentent pas concernés et importunent régulièrement leurs voisins. Voici ci donc à nouveau le rappel des horaires à respecter. Prenez-en bonne note car il serait désolant que l'ont soit amenés à verbaliser.

Cas des professionnels

- Les travaux susceptibles d'occasionner une gêne sonore pour le voisinage doivent être interrompus entre 20h00 et 7h00 ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf cas d'intervention urgente.
- Par dérogation, en période de récolte, les exploitants agricoles peuvent faire fonctionner les engins de récolte du lundi au samedi de 5h00 à 23h00, les dimanches et jours fériés de 7h00 à 20h00. Les engins doivent être conformes à la réglementation et les récoltes de nuit (entre 21h00 et 23h00 ou entre 5h00 et 7h00) doivent être réalisées sur les parcelles les plus éloignées des zones d'habitation.

Cas des particuliers

Les travaux susceptibles d'occasionner une gêne sonore pour le voisinage ne peuvent être réalisés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

ETAT CIVIL

3E TRIMESTRE 2014

NAISSANCES

Paul Pierre André MENEUVRIER
Le 16 juillet 2014 à Blaye

Noham OUINEK
et Hana OUINEKH

Le 12 septembre 2014 à Bordeaux

MARIAGES

Marie-Amélie MARTIN
Fabien Charles Guy BERTHEZENE
Le 16 août 2014

DÉCÈS

Armande Jeanne PINEAUD
épouse MONTION
Le 17 septembre 2014
à Aillas (Gironde)

Cantine scolaire

Les petits plats dans les grands

Aquitaine Restauration est le nouveau prestataire du SIRP Comps/Gauriac. Une cuisine simple mais bonne et goûteuse !

Les enfants profitent d'un moment privilégié autour de plats de qualité, issus de produits frais et de préparations « maison » pour participer à l'esprit de convivialité. Telle est la philosophie de la nouvelle cuisine !

À la cantine de Gauriac, le service se fait maintenant dans deux salles. En effet 65 enfants déjeunent chaque midi et la salle de cantine est devenue trop petite. C'est la rançon du succès.

Rentée scolaire

Les nouveautés de septembre

C'est sous le regard de la nouvelle directrice Isabelle Pro-longeau et enseignante des Petites et Grandes Sections, que 74 élèves sont rentrés mardi 2 septembre, pour une nouvelle rentrée scolaire. Pour la majorité, cette rentrée s'est effectuée avec le sourire, en présence du Maire, Raymond Rodriguez, et de quelques conseillers municipaux ; pour d'autres enfants, quelques larmes ont coulé sur les visages...

Une rentrée scolaire marquée par des nouveautés !

Tout d'abord, la présence de trois nouvelles enseignantes :

- Alice Mourgues (PS/MS) les lundis et mardi et quelques mercredis.
- Céline Lebleu (PS/MS) les jeudis et vendredi et les autres mercredis
- Sandra Rainard (CP/CE1)

Soulignonns également le travail de nos 2 ATSEM (Françoise Dubreuil et Elodie Allary), qui partagent le quotidien des enseignantes et de nos enfants.

Puis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, entrant en vigueur cette année sur Gauriac !

Ce travail a commencé depuis quelques mois pour la mairie, les enseignants et notre référente, Elodie Allary, qui s'est rendue plus que disponible pour la mise en place des TAP (Temps d'Activités périscolaires).

En effet, les activités périscolaires ont débuté le 1^{er} jour de la rentrée et le vendredi suivant, avec pour objectif de faire découvrir tous les ateliers choisis, aux enfants de l'école, pour ces 3 premières heures.

Des conventions de partenariat ont été établies avec les intervenants.

Une rotation par cycle de 6 semaines permettra aux enfants de s'engager sur d'autres activités après chaque vacances scolaires.

Le bilan de ces 6 séances est très positif, puisque les enfants sont très réceptifs aux ateliers proposés, les intervenants ravis...sous l'œil avisé d'Elodie, qui coordonne d'une main de maître ces ateliers !

Calendrier scolaire

Des modifications

Le calendrier scolaire de la zone C a été publié dans le précédent numéro du journal de Gauriac. Cependant, l'administration de l'éducation nationale vient de faire paraître des modifications concernant le département de la Gironde.

Demi-journée banalisée

Pour permettre une concertation des enseignants sur le socle commun de connaissance des compétences et de culture ainsi que sur les programmes de l'école maternelle, le Recteur de l'Académie de Bordeaux a décidé d'une demi-journée banalisée le **mercredi 8 octobre** au matin dans les écoles et collèges de l'académie.

Aux parents de se débrouiller.

La Communauté de communes fait savoir que l'ALSH fonctionnera exceptionnellement toute la journée du 8 octobre.

Pont de l'Ascension

Par arrêté du Recteur de l'Académie de Bordeaux il n'y aura pas classe le vendredi **15 mai 2015** dans les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels publics de la Gironde. Les cours prévus ce jour là sont reportés au mercredi **8 avril 2015 après-midi** et mercredi **6 mai 2015 après-midi**.

Cette mesure, prise une fois encore sans concertation, pose deux problèmes :

- Dans les écoles : comment le Recteur compte-t-il assurer la cantine ?
- Dans les lycées qui fonctionnent déjà tous les mercredis après-midi, comme ceux de Blaye et Saint-André de Cubzac : comment le Recteur compte-t-il organiser deux enseignements à la fois ?

PROGRAMME DES ATELIERS AU PREMIER TRIMESTRE

Le programme des ateliers pour les cycles suivants sera proposé dans le prochain journal.

Mardi de 13h30 à 14h40	Vendredi de 15h10 A 16h20
Atelier Lecture : Bernard Belair (7 élèves à la bibliothèque)	Atelier Peinture : Irem Sansier (8 élèves dans la garderie)
Atelier Bricolage : Elodie Alary (16 élèves - local école)	Atelier Jeux de société : Stéphanie Gaboria (12 élèves - local école)
Atelier Création fresque : Océane Legendre (12 élèves - local école)	Atelier Création libre : Elodie Alary (12 élèves - local école)
Atelier Jeux de société : Stéphanie Gaboria (10 élèves - local école)	Atelier tennis : Johann Lefebvre (12 élèves - gymnase)
Atelier ludothèque : Pauline Lance-reau (14 élèves - cour, préau ext.)	Atelier Expression corporelle : Mag-guy Elurse (15 élèves - La Gabare)

ERRATUM : une erreur s'est glissée dans le précédent journal.

L'APC ou pause méridienne du jeudi à l'école de Gauriac est de 13h30 à 14h et non de 13h30 à 14h40

Nouvelle rentrée : nouvelle chaudière à l'école

L'étude de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) et l'analyse économique, ont conduit la mairie à remplacer la chaudière à gaz propane « énergivore » par une chaudière à granulés de bois .

Coût annuel :

- chaudière à gaz = 13 000 euros
- chaudière à granulés = 5 500 euros



En outre ces éléments d'études ont permis de réaliser un cahier des charges pour la réalisation de l'isolation de la classe élémentaire, du hall d'entrée et du couloir, ainsi que de la garderie, qui a été refaite entièrement.

L'ensemble de ces travaux doit permettre une économie d'énergie de l'ordre de 36% sur la consommation énergétique .

Dans le cadre de ces économies une prime estimée à 2448 euros sera octroyée pour le rachat des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie).



Les travaux de gros œuvre ont été réalisés par l'entreprise GUILLAUD de Samonac.

Les travaux de remplacement de la chaudière à granulés et le montage du silo de stockage d'une capacité de réserve de 6 tonnes, à l'intérieur du local nouvellement créé, ont été effectués par la société MARCHAND de St Christoly de Blaye. Selon les études, la consommation de granulés devrait se situer entre 2 silos et demi et 3 par an..

DYNAMIC PEINTURE de St Ciers de Canesse a refait les peintures de la garderie, l'isolation et les huisseries.

Dans ces travaux, le préau a également fait l'objet de transformations (isolations des murs et du plafond), il devient une salle d'activités pour des ateliers scolaires et périscolaires.



Coût global des travaux 73 771,38 euros TTC

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a participé à hauteur de 25% du montant hors taxes et le Conseil Général a financé 12 539 euros.

Alain DUPOUY et Céline COMBERTON

Désengagement de l'État

Permis de construire

et réforme territoriale

Jusqu'à présent, à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), des fonctionnaires d'État payés avec nos taxes et impôts nationaux instruisent nos demandes de permis de construire (PC) à Saint André de Cubzac.

À partir du 1^{er} juillet 2015 les services de l'État ne vont plus instruire les dossiers d'urbanisme, les permis de construire, les certificats d'urbanisme et les déclarations de travaux.

Ceux-ci seront instruits par les collectivités, c'est-à-dire par les mairies ou les communautés de communes (CDC) qui devront recruter du personnel supplémentaire pour assurer cette nouvelle charge de travail. Concernant notre canton ce sera la CDC du Bourgeais qui devra créer au minimum un emploi supplémentaire (*en fait 1,75 équivalent temps plein NDLR*) couvert par un salarié qualifié et rémunéré avec nos impôts locaux que sont les taxes d'habitation, de propriétés bâties et non bâties.

Un nouveau « cadeau », une compétence transmise aux communes sans aucun moyen financier supplémentaire dans le cadre du désengagement de l'État. Aux Maires de trouver les financements une fois de plus !

Où seront les économies pour les contribuables si ce n'est que ce ne sera pas le même organisme qui prélèvera l'impôt ?

C'est le résultat de la réforme territoriale avec dans le viseur la suppression des Conseils généraux et des Communes pour créer de très

grandes CDC. C'est ce qui est entraîné de se dessiner actuellement avec la tentative de regrouper nos cinq cantons (Bourg, Blaye, Saint André, Saint-Ciers sur Gironde, Saint Savin) en une seule CDC (*on parle alors de PETR ou Pôle d'équilibre territorial et rural, voir l'article p 6 - NDLR*).

Que deviendront les écoles maternelles et primaires dans les villages sans subvention du Conseil Général supprimé ?

Que deviendra l'entretien des petites routes et des chemins communaux, avec un pouvoir de décision éloigné des administrés ?

Qui aura le souci de solutionner les difficultés quotidiennes dans les hameaux ?

Certainement pas le Président d'une CDC de 65 Communes de la Haute Gironde. Quelles disponibilités aura-t-il pour être à l'écoute des problèmes des concitoyens ?

Sur quels moyens financiers devra t-il compter ?

Que deviendront les petites entreprises qui ne pourront plus concourir pour obtenir des marchés dans les Communes puisque la grande CDC aura l'obligation d'engager des consultations nationales, voire européennes. Alors, quel devenir pour l'emploi local ?

S'il est indispensable de faire évoluer nos territoires, ce n'est pas pour aggraver mais pour améliorer la situation des femmes et des hommes qui le font vivre.

Robert BALDÈS

Journées
du patrimoine
des 20 et 21
septembre

Le succès a été au rendez-vous

Que les hordes impies, légions ignorantes d'une « Kulturindustrie » toujours plus laide, osent encore avancer que de nos jours la culture n'est plus, et les cinquante seront là !

Oui, car ils furent cinquante, ces 20 et 21 septembre, à franchir à l'occasion des Journées du Patrimoine le seuil de la Maison de Dieu gauriacaise, où les membres de l'ARMVEG se relayèrent avec conviction et fierté afin d'accueillir ces pèlerins que la soif de savoir n'effraie pas, étrangers bénis à la satiété conative. La technologie s'est également invitée puisqu'une vidéo expliquant l'état de l'Église Saint-Pierre de Gauriac avant rénovation pût être projetée, grâce notamment au concours de la municipalité.

Bernard Belair, érudit de son état, a de plus régala 25 personnes d'anecdotes concernant l'habitat troglodytique gauriacais, dont deux américains (n'en déplaise aux sceptiques, l'espoir est donc permis), au cours d'une balade instructive de deux heures qui s'est terminée par un pot organisé par nos élus sur le site du Mugron. L'habitat troglodytique visité durant cette marche eût même l'honneur d'être comparé au Khazneh, monument emblématique s'il en est de la cité de Petra, en Jordanie. Il semble ainsi que la Culture ne soit pas encore prête à recevoir l'extrême-onction, Hallelujah !

Camille ARAGNOU

Pour des solutions amiables

Le conciliateur

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et pour une durée limitée.

Il peut intervenir pour des conflits d'ordres civil, commercial, social ou rural tels que :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ;
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux ;
- litiges de la consommation ;
- impayés ;
- malfaçons de travaux.

Le conciliateur peut être saisi par l'une des parties en conflit ou par le juge et son action est gratuite.

Renseignements.

Laisser un message à l'accueil de la communauté de communes du canton de Bourg au 05 57 94 06 80.

Le conciliateur M. GUÉRIN vous rappellera pour un rendez-vous.

En cas de :

- différend avec une administration ou un service public ;
- discrimination ;
- problème de droits de l'enfant ;
- comportement abusif d'un policier ou d'un agent de surveillance ;

Le conciliateur n'est pas la personne compétente, il faut alors contacter le **Défenseur des droits**, le plus proche se trouve à LORMONT.

**Monsieur Philippe CARLES reçoit sur rendez-vous tous les mardis à la Maison de la justice et des droits de Haute-Garonne
45 avenue de la Libération
33305 LORMONT CEDEX
Tél. 05 57 77 74 60**

Conseil municipal Séance du 20 juin 2014

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Gisèle SOU, Jean-Louis GUIRAUD, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Véronique RICHARD, Josiane BROSSARD.

Procurations : Hélène ARAGNOU à R. RODRIGUEZ, Céline COMBERTON à G. SOU, Michel LE-CRENAIS à C. SCHMAUCH.

Excusés : Séverine DESCORS, Jean-Christophe MARMEY qui travaillent à l'heure du conseil.

Sauf indication contraire les décisions ont été prises à l'unanimité.

► Élection des délégués aux élections sénatoriales Raymond RODRIGUEZ

Les élections sénatoriales devant se dérouler le 28 septembre 2014, par arrêté préfectoral, tous les conseils municipaux de Gironde désignent leurs représentants le 20 juin 2014. Notre commune doit désigner, parmi les membres du conseil, trois électeurs titulaires et trois électeurs suppléants au scrutin majoritaire à deux tours et à bulletins secrets.

Candidats au poste de délégué titulaire : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Alain DUPOUY

Candidats au poste de délégué suppléant : Alain DUPOUY, Gisèle SOU, Jean GOURSILLAUD

Les six candidats ont été proclamés élus.

► Révision annuelle des loyers de la commune Carole GADRAT

L'application de l'indice de référence des loyers prévoit une augmentation de 0,60 % pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 0,60% du montant hors charges du loyer des logements sociaux, à compter du 1^{er} juillet 2014 soit :

Immeuble DUONG

Logement 1
passe de 276,73 € à 278,39 €

Logement 2
passe de 341,09 € à 343,14€

Logement 3
passe de 363,47 € à 365,65 €

Logement 4
passe de 393,71 € à 396,07 €

Logement 5
passe de 276,72 € à 278,38 €

Logement 6
passe de 277,31 € à 278,97 €

Immeuble DUPONT

Logement 1
passe de 458,17 € à 460,92 €

Logement 2
passe de 538,19 € à 541,42 €

Maison du peintre

L'atelier passe de 104,87 € à 105,50 € moins 54,25€ d'avance sur travaux soit 51,25 €

Logement de la poste
passe de 580,12 € à 583,60 €

► Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)

Raymond RODRIGUEZ

L'ALEC est une association à but non lucratif de type loi 1901 fondée en 2007 par la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et le Conseil Régional avec le soutien de l'ADEME et de l'Union Européenne.

C'est est un outil de proximité qui accompagne les collectivités dans leurs stratégies d'économie d'énergie. À Gauriac, elle apporte actuellement une aide pour le remplacement de la chaudière de l'école.

Restauration des peintures
de l'église Saint Pierre

Une seconde souscription

La Commune a signé une deuxième convention avec la Fondation du Patrimoine et l'Association pour la Restauration et la Mise en Valeur de l'Église de Gauriac (ARMVEG). Celle-ci a pour objet de financer la deuxième tranche de travaux qui doit se terminer à la fin de l'année 2014.

Cela donne donc la possibilité de verser cette fois-ci pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait ou bien encore de renouveler leur don pour ceux qui le souhaitent.

Comme vous le savez la situation économique actuelle n'aide pas à ce que nos partenaires financiers soient généreux. Dans cette situation de difficultés financières, à chaque fois, c'est la culture qui en pâtit. Et, bien entendu, l'église Saint Pierre de Gauriac ne fait pas exception. Vous comprendrez alors que vos dons seront les bienvenus pour nous aider dans cette grande aventure collective de conservation de notre patrimoine.

À ce jour le montant total des dons s'élève à 6 717,00 € pour 51 versements qui varient chacun entre 12,00 € à 1290,00 €.

Le Maire remercie l'effort de chacun d'eux pour leur participation financière à la conservation du patrimoine communal.

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Bulletin de souscription
pour l'église de Gauriac

NOM ou SOCIÉTÉ :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Mon don est de euros,
et je bénéficie d'une économie d'impôt (1).

Libeller le chèque à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine – Église Gauriac.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

Cocher la case correspondante

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Bulletin à retourner à la mairie de Gauriac ou à :

**Fondation du Patrimoine
7, rue Fénelon - 33000 BORDEAUX**

(1) La Fondation du Patrimoine a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;
- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 € (un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Le défi de familles à énergie positive

Faire des économies de façon ludique

Le défi des familles à énergie positive est un défi d'économie d'énergie dont l'objectif est de réduire ses consommations d'énergie au minimum de 8 % en ne réalisant aucun gros travaux, mais par la mise en place de simples éco-gestes visant à traquer des consommations superflues. En moyenne, les participants économisent 12 % sur leur consommation initiale soit 200 euros pendant le défi qui couvre les cinq mois d'hiver.

Tout au long du défi, un capitaine d'équipe, en lien avec un conseiller énergie et le chargé de mission de la Communauté de Communes, aura la mission d'apporter aux participants toujours plus de « trucs et astuces » pour progresser dans leurs économies d'énergie.

Cette année, le concours débutera le 1er décembre et se terminera le 30 Avril 2015.

Le défi se base sur le progrès global des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser ensemble.

Si vous résidez sur le canton de Bourg et que vous souhaitez faire des économies tout en protégeant l'environnement, le défi familles à énergie positive est fait pour vous.

Le défi des familles à énergie positive est entièrement gratuit, si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir plus d'information

www.familles-a-energie-positive.fr
M. HUREL – 8 au Mas, 33710 Bourg – 05 57 94 06 80
developpement-durable@bourg-en-gironde.fr

Réduire ses consommations d'énergie

Quelques astuces à mettre en place dès maintenant

- Je fais fonctionner mes appareils électriques (lave-linge, lave-vaisselle) en heures creuses. Pour m'aider, je peux utiliser un programmeur.
- J'éteins les appareils électriques plutôt que de les laisser en veille. Pour m'aider, je peux utiliser une multiprise avec un interrupteur marche-arrêt.
- Je choisis mes appareils électriques (réfrigérateur, congélateur, lave-linge et lave-vaisselle) en fonction de l'étiquette énergétique. Je privilégie les appareils classés A+ et A++
- Je remplace des vieilles ampoules à filament par des ampoules basse consommation (fluorescentes ou LED).

La lettre anonyme

Le meilleur moyen de... ne pas se faire entendre

De temps en temps, une main mystérieuse glisse une missive anonyme signée d'un gribouillis indéchiffrable (ou pas signée du tout) dans la boîte à lettres de la mairie.

Il s'agit en général de signaler un état de fait qui est ressenti comme un dysfonctionnement. Il est impossible de donner suite car nous ne pouvons pas nous entretenir avec l'auteur afin de résoudre le problème.

Alors, signez vos courriers ou, encore mieux, venez nous voir, vous serez entendu(e).

Enquête de l'Insee

Les ressources des jeunes

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en partenariat avec le Service statistique du Ministère des affaires sociales et de la santé réalise, **à partir d'octobre 2014**, une enquête sur les ressources des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans.

Dans notre commune, quelques familles seront sollicités. Un enquêteur prendra contact avec elles, muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

La vaccination

Pour se protéger et pour protéger les autres

En Aquitaine, le niveau de vaccination reste insuffisant et inférieur à la moyenne nationale pour de nombreuses maladies et notamment chez les adolescents. Ce constat a amené l'Agence régionale de santé d'Aquitaine et ses partenaires, dont la mairie de Gauriac, à s'engager pour 3 ans dans **une campagne d'information et de sensibilisation de la population à la vaccination (voir le dépliant)**. À l'occasion de la rentrée chaque Aquitain est invité à vérifier ses vaccinations auprès d'un professionnel de santé : médecin, pharmacien, infirmier...

Qu'est ce que veut dire être à jour ?

C'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge, et le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas « à jour » ?

Il n'est pas forcément nécessaire de tout recommencer.

Parlez-en à votre médecin traitant.

Calendrier simplifié des vaccinations

Tout le monde n'est pas concerné par toutes les vaccinations. Parlez-en à votre médecin traitant. Si besoin, nous tenons à votre disposition des carnets de vaccination en mairie.

VACCIN	ÂGE											
	0	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG	■											
Diphtérie Tétanos Polyomyélite		■	■	■						■	■	■
Coqueluche		■	■	■			■	■		■		
<i>Haemophilus influenzae</i> type b		■	■	■								
Hépatite B		■	■	■								
Pneumocoque		■	■	■								
Méningocoque					■	■						
Rougeole Oreillons Rubéole					■	■						
<i>Papilloma virus</i> humain								■	■			
Grippe												■

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde

... les bons gestes de prévention aussi

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de morts. Il provient du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fioul ou encore éthanol tel que les chaudières, les chauffe-eau, les poêles, les cuisinières, les cheminées, les inserts, les appareils de chauffage d'appoint, les groupes électrogènes, les engins à moteur thermique...

La majorité des intoxications a lieu au domicile. Le monoxyde de carbone étant inodore, invisible et non irritant, il est très difficile à détecter. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang, provoquant maux de tête, nausées, fatigue, malaises jusqu'au coma, voire le décès en quelques minutes.

Comment éviter les intoxications ?

- Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations (chaudière, chauffe-eau, cheminées, insert...).
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement (n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air : grilles d'aération dans les cuisines, chaufferie, salle de bain).
- Veillez à une bonne utilisation des appareils de combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion, ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (brasero, cuisinière).

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- Aérez immédiatement les locaux.
- Arrêtez si possible les appareils.
- Évacuez au plus vite les locaux.
- Appelez les secours (18 pompiers, 15 SAMU).
- Ne réintégrez pas les lieux sans l'avis des pompiers ou d'un professionnel du chauffage.

Séverine DESCORS

Association communale
de chasse agréée

Septembre... C'est l'ouverture

Le repas annuel

Notre repas a eu lieu le dimanche 7 septembre et nous étions nombreux à profiter du soleil généreux, ainsi que des plats préparés par notre Ami Thierry et nos vaillants bénévoles.



Nos bénévoles en plein effort

Une belle journée, placée sous le signe de l'amitié, la simplicité et la bonne humeur. Beaucoup d'efforts, mais nous avons été récompensés en entendant les remerciements de nos hôtes.

Un grand merci à notre équipe de bénévoles présents du vendredi au lundi suivant, ainsi qu'à la Municipalité pour son aide précieuse.



Nos invités à l'ombre

Voici venu le beau mois de septembre et les préparatifs de l'ouverture. Puis le deuxième dimanche du mois et notre chien que nous n'arrivons pas à calmer, mais qui, une fois sur le terrain, va reproduire fidèlement tout ce que nous lui avons appris, juste pour nous faire plaisir. Et que dire, sur l'émotion ressentie au premier arrêt et ces quelques instants que nous aimerions interminables.

L'ouverture 2014 s'est déroulée sous des cieux cléments et une température digne des romans de Pagnol, les bartavelles en moins.

Néanmoins, nos chasseurs ont pu apercevoir lièvres, faisans, chevreuils, palombes et des canards colverts ! Une belle journée, trop vite passée. Très bonne saison à tous.

Le Secrétaire, Jean-Marc BENARD

Battues au chevreuil et au renard

Les dates des prochaines battues chevreuil et renards à Gauriac, auront lieu les dimanches 26 octobre 2014 à 7h30 et 7 décembre 2014 à 8h00.

Le point de rassemblement est la salle préfabriquée.

Un calendrier des battues pour les autres communes est disponible sur demande.



Contacts

Yves BLANC (Président)
06 74 28 93 28

Jean -Marc BENARD (Secrétaire)
06 85 17 65 54

accagauriac@gmail.com

VTT estuaire club

Une belle saison 2014

**Clara
DONNEGER
3^e junior
française
en cross
country**



En cette fin de saison 2014, bien qu'il reste encore deux manches de Trophée Régionaux des Jeunes Vététistes pour nos jeunes, nous pouvons tirer les premiers bilans. Soulignons un premier record celui des adhérents, il est battu cette année avec 115 licenciés !

Les résultats sportifs

Sans conteste, celle qui fut dans la lumière toute la saison est une féminine, il s'agit de **Clara DONNEGER**, championne de Gironde en XC, Championne d'Aquitaine de cyclo-cross, 6^e au classement général de la Coupe de France XC et 3^{ème} au Championnat de France dans la même discipline dans sa catégorie junior. Nous sommes très heureux de cette réussite, à la fois pour elle, car son abnégation et sa régularité sont récompensées, mais aussi pour le club car le projet associatif met l'accent sur la pratique féminine du VTT

et là c'est une fille qui gagne ! Alors mesdames et mesdemoiselles osez le VTT !

► **Championnat de Gironde XC**

Le club avait mobilisé **une trentaine de ses pilotes** pour ce championnat et il faut souligner l'excellent résultat d'ensemble des gauriacais avec **onze podiums dans les diverses catégories** et les deux titres acquis dont celui de David MONTOURCY chez les « masters 40 »

► **Sélection en équipe de Gironde**

Quatre gauriacais ont été sélectionnés au sein de l'équipe du Comité de Gironde de cyclisme pour participer à un événement national en VTT, une manche de Coupe de France au pied du Puy de Sancy, dans la station de Super Besse en Auvergne. Il s'agit de Lise DOUSSET (minimes) : trial, de Hugo RAHE (cadets) : trial R2, de Clara

DONNEGER (juniors) : cross-country et de Paul VANRENTERGHEN (espoirs) : cross-country.

► **Trophée de France des Jeunes Vététistes**

Léna CALLET (benjamines), Lise DOUSSET (minimes filles), Théo THUBLIER (minimes garçons), Enguerrand COUDOUIN (minimes garçons) et Hugo RAHÉ (cadets) participaient durant 5 jours, entre le 4 et le 8 août, au TFJV organisé à Guéret (23) par la Fédération Française de Cyclisme avec comme support le club local de « Creuse Oxygène ». Les meilleurs jeunes français et quelques délégations étrangères venues d'Allemagne et de Belgique se sont retrouvés ainsi sous les couleurs de leurs régions respectives pour disputer cinq épreuves : le relais, l'orientation, le trial, la descente(DH) et le crosscountry(XC).





Il y a eu un classement individuel dans chaque épreuve et surtout un résultat par équipe qui a permis à la meilleure région de remporter ce Trophée tant convoité !

Même si l'Aquitaine au classement général des Comités occupe une décevante 17^e place, les gauriacais ont réussi dans l'ensemble un bon TFJV avec une mention spéciale à nos deux filles LÉNA CALLET (trois fois dans le top 20) et LISE DOUSSET (1 fois dans le top 10 et une fois dans le top 20). Enguerrand COUDOUIN a fait preuve d'une bonne homogénéité dans ses performances avec des places dans le top 40 en XC et en trial mais surtout il est à créditer d'une excellente 16^e place en DH ! Hugo RAHÉ, pour sa première année chez les cadets, a réussi une grosse perf en trial (12^e) sa discipline de prédilection.

► *Les descendeurs et les trialistes sur des Coupes Régionales ou des Coupes de France*

Les spécialistes de DH, ont participé à plusieurs manches de Coupe de France cette année et les trialistes se sont confrontés aux pilotes des

autres régions... C'est bien, il faut continuer dans cette voie...

Trois organisations réussies

► *La Rando des Côtes de de Bourg*

Le 11 mai nous avons organisé la traditionnelle Rando des Côtes de Bourg, au départ du Parc Lesconge à Bourg, avec la participation de plus de 400 vététistes...

► *Le Trophée Régional des Jeunes Vététistes*

Les 21 et 22 juin nous avons organisé à Gauriac une manche du Trophée Régional des Jeunes Vététistes, avec le record de la saison pour les TRJV, à savoir 130 participants de 7 à 16 ans...

► *Les 3 heures XC du Mugron*

Enfin, le 31 août nous avons organisé la 2^e édition des 3H00 XC du Mugron à Gauriac avec là encore le record de l'épreuve, 120 participants ! Des coureurs prestigieux parmi les concurrents, avec la victoire en individuel de Christophe BASSONS et par équipes du duo Paul VANRENTERGHEM (VTT Gau-

riac) / Victor PINTHON (Team Vosges VTT).

Il faut souligner que ces réussites sont avant tout collectives, car sans une équipe de bénévoles volontaire et aguerrie nous ne pourrions pas nous targuer de ces succès.

Nous aurons l'occasion de le faire plus tard, mais d'ores et déjà, nous pouvons remercier tous nos partenaires, qu'ils soient institutionnels ou privés, sans qui tout ceci n'existerait pas !

Merci à la Mairie de Gauriac, à la Communauté des Communes de Bourg en Gironde, au Conseil général 33, au Conseil Régional, au Syndicat Viticole des Côtes de Bourg, à Mondovélo Sport 2000 Ste Eulalie, à BS Média Samonac, au Grand Hôtel Français de Bordeaux Best Western, à RVS Consultant Viticole, à Pulsat St André de Cubzac, à France Pare Brise St André de Cubzac, à MC Boutique Berson, aux Menuiseries Magnan, au château Les Tours Séguy, aux Cafés Richard, au premier Roblédo.

Jean-Paul MAUCO
Président du VTT de Gauriac



Le Trophée Régional des Jeunes Vététistes

Culture et loisirs

Une journée à ne pas manquer La journée verte

C'est dimanche 5 octobre prochain de 10 à 18 h que se déroulera, sur le pré communal, la journée verte d'automne où de nombreux exposants (horticulteurs – pépiniéristes – artisans) animeront divers stands.

Un vide grenier, un espace troque plantes complèteront l'offre de même que des promenades à poneys seront possibles l'après-midi.

Et bien sûr Raymond le Jardinier de France Bleu Gironde, prodiguera ses précieux conseils jusqu'à midi.

Compagnie Imagine Ateliers théâtre

Collégiens : tous les lundis de 17 h 15 à 19 h 15 salle de la Gabare à Gauriac menés par Emmanuelle Drahonnet, comédienne et metteur en scène.

Renseignements au 06 66 29 43 17

Adultes : tous les mardis de 19 h 30 à 21 h 30 salle de la Gabare à Gauriac menés par Mathilde Maumont, comédienne et metteur en scène.

Renseignements au 09 61 60 78 97 ou 06 60 25 17

L'Écho des Parents Un nouveau bureau

Lundi 22 septembre a eu lieu l'Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves de Comps-Gauriac. A l'ordre du jour : élections d'un nouveau bureau, planning des manifestations pour l'année scolaire, questions diverses. Une dizaine de parents était présente.

Le nouveau bureau est composé de :

Stéphanie DESTOUESSE (Présidente), Philippe DEVIS (Trésorier), Séverine VIGOUROUX (Secrétaire), en remplacement de Cécile BEAUPUITZ, Céline COMBERTON et Anne-Aymone MÉCHIN.

Ces dernières remercient tous les bénévoles, qui ont participé activement à cette belle aventure autour des enfants.

Grâce à leur investissement dans l'association et à l'argent récolté, 700 euros/classe ont été versés aux écoles des 2 communes, soit 3500 euros.

Pour l'heure, une **bourse Automne-Hiver** a été planifiée les **16/17/18 octobre** prochain.. Alors tous à vos armoires!

Céline COMBERTON



Opération portes ouvertes le 10 septembre

Mercredi 10 septembre, la nouvelle saison débutait au gymnase Louis Régnier, Les licenciés de l'an dernier et les petits nouveaux – une trentaine – ont été accueillis par l'équipe dirigeante qui les a réunis autour d'un goûter amical.

Les entraînements auront lieu tous les mercredis du calendrier scolaire à 14h30. Un éducateur sportif mis à la disposition du club par la Communauté de Communes de Bourg assurera l'encadrement physique.

Une équipe mixte « sport loisir » s'est constituée.

Contact : Pascale BAUDOUIN, Présidente – 06 10 93 37 66



Quelques participants à la journée portes ouvertes de l'USG, en compagnie de Pascale BAUDOUIN, Présidente de l'USG, Nathalie RÉAUX et Jessica BRÉARD, fidèles dévouées du bureau.

Festival

Flam' 2014 à

Gauriac

*Ateliers musicaux à
La Gabare*

Une cordée de chefs d'orchestre en herbe

Le lundi 4 août après midi, dans la salle de la Gabare, mise à disposition par la municipalité de Gauriac, une trentaine de très jeunes et moins jeunes ont participé aux ateliers proposés par Florent et Marie-Barbara Dusson..

On y a retrouvé, conduits par Florent Dusson, Manon Cluzeau et Corentin Pasquier, jeunes étudiants violonistes à présent bien connus du public local, et la précieuse complicité d'Eric Mouret, violoniste professionnel, membre du quatuor Rothko de Genève et professeur de violon en Haute Savoie.

Après une audition d'œuvres pour violon en quatuor – thème du festival – puis trio toutes et tous ont pu expérimenter le violon ou l'alto avant que, sous les ondes magiques propagées par l'altiste Marie Barbara Dusson éveillant et structurant l'aptitude à l'écoute des participants, les enfants se retrouvent chefs d'orchestre des musiciens, pour l'amusement et l'émerveillement de tous.



Souhaitons que ce joli et riche moment partagé éveille le goût pour la musique et sa pratique !

Concert du Quatuor Rothko à l'église



Samedi 9 août à 20h30 dans l'église Saint-Pierre, si remplie qu'il a fallu ajouter chaises et bancs, le public a connu un moment de grâce avec la découverte du programme du jeune quatuor Rothko, venu de Genève : dans l'écrin rutilant des fresques rénovées, idéal pour ce quatuor qui a choisi de porter le nom du grand peintre Mark Rothko, maître de la couleur.

Les quatre musiciens interprètent trois œuvres emblématiques du répertoire pour quatuor à cordes, thème du Festival Flam' 2014.

Le quatuor de Mozart est limpide, la révélation troublante de l'œuvre de Turina (*La prière du Torereo*) captive l'auditoire et le succès est confirmé en seconde partie avec une interprétation magistrale du sublime quatuor de Ravel.

Un chapiteau dressé devant le porche permet au public ravi d'échanger avec les musiciens lors de la chaleureuse dégustation qui a suivi sous l'égide du syndicat viticole des Côtes de Bourg et avec l'amicale complicité de Romain Sou et Didier Meneuvrier viticulteurs gauriacais.



À la bibliothèque

Prêt de livres gratuit

Ouverte le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 dans l'enceinte de l'école.

De nouveaux livres sont régulièrement disponibles tant pour les enfants que pour les adultes.

Crimes à Bordeaux de François FUENTES

Figure bien connue dans notre région pour ses spectacles littéraires, président du club Poésie 17 de Royan depuis quatre ans, François Fuentes se veut maintenant auteur dramatique.

Un SDF trouve une tête de femme décapitée dans le conteneur poubelle de l'hôtel particulier de la famille de Wilde aux Chartrons : une des familles les plus riches et influente de Bordeaux voire de France. Est-ce l'œuvre barbare d'un des membres de cette famille, ou bien quelqu'un l'a-t-il jetée là pour leur nuire ?

C'est cette énigme que devra résoudre le commissaire Montaigne, chef de la criminelle à Bordeaux. Ce policier charismatique est copropriétaire avec sa sœur d'un vignoble, fervent lecteur de Montesquieu et Montaigne, il aime par-dessus tout sa ville.

Il est assisté par deux lieutenants : le cht'i fraîchement nommé Maximilien Vandeputte et la ravissante et très efficace Maïté Etcheverry

Une enquête pleine de rigueur avec de nombreux commentaires sur des monuments et des quartiers de Bordeaux.



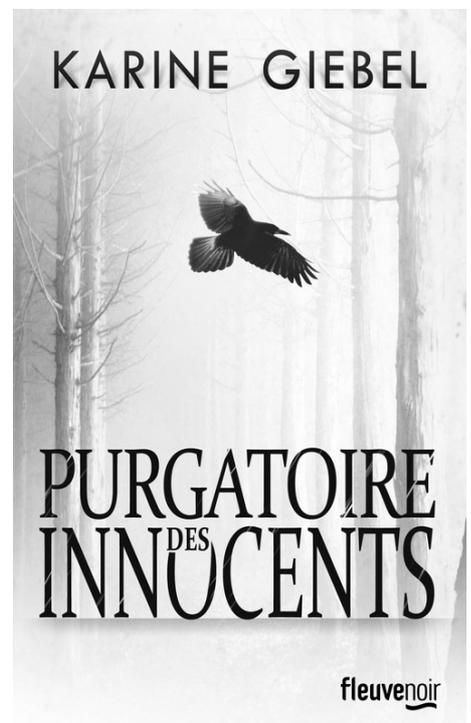
Purgatoire des innocents de Karine GIEBEL

Après l'obtention d'une licence de droit, Karine Giebel occupe divers postes : surveillante d'externat, pigiste, photographe, saisonnière d'un parc naturel, équipière chez Mc Do. Actuellement, elle est juriste dans la fonction publique territoriale.

Raphaël a passé des années en prison ; à sa sortie il entraîne son jeune frère William ainsi qu'un jeune couple dans le braquage d'une bijouterie place Vendôme. L'affaire tourne mal : un policier et une passante tués, William grièvement blessé. Leur cavale devient une course contre la montre pour sauver ce dernier.

Les braqueurs prennent Sandra une vétérinaire en otage dans sa ferme isolée et l'obligent à opérer le blessé ; puis ils attendent qu'il soit en état de partir. Quand le mari de Sandra arrive le cauchemar commence : les quatre voleurs ignorent qu'ils sont dans la maison d'un psychopathe. De prédateurs, ils deviennent proies à la merci d'un monstre sans pitié.

Voilà de quoi nourrir votre soif de suspens et de frissons, en attendant le dernier GIEBEL " Satan était un ange" que vous pourrez emprunter en fin d'année.



Hélène ARAGNOU

Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

Haute Gironde image
numérique

L'expo des expos

Comme chaque année le club photo de Gauriac HGIN accorchera ses principaux travaux de l'année aux murs de la salle de Conseil de la Mairie .

Le dimanche 5 octobre, pendant la Journée verte, des photographes seront à la disposition du public pour commenter leurs œuvres et répondre aux questions.

Le vernissage poético-musical de cette expo aura lieu le vendredi 3 octobre à 19h.

Jacques SANDILLON

Gymnastique volontaire Reprise des activités

Les séances ont repris au préfabriqué le mardi de 14h45 à 15h55 et de 18h45 à 19h45 ainsi que les jeudis de 18h30 à 19h30.

Renseignements auprès de
Jean GOURSILLAUD
tél. 05 57 42 97 66

Cours de TAI CHI CHUAN

Salle de la CAMECEM
Place Jeantet à Bourg/Gironde

Contacteur Sylvie TERMIGNON,
enseignante diplômée
au 07 81 31 38 72.

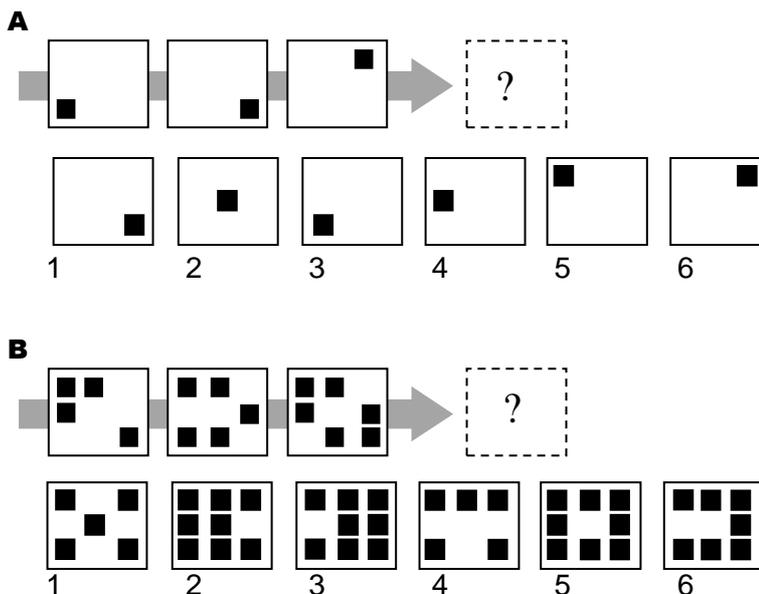
Début des cours le 6 octobre
Cours de découverte gratuit.

Le jeu

Solution en page 23

Petits carrés baladeurs

L'objectif est de trouver quelle figure numérotée continue la série. La méthode : découvrir la logique de progression de la séquence et en déduire le prochain dessin.



Samedi 25 octobre à 18 h
RÉCITAL DE HARPES
ASSOCIATION HARPES RIVE DROITE

Église de Gauriac

Gauriac Tout public
Tarif ouvert

Dans trois mois c'est Noël Noël, chez moi en Alsace

Les festivités commencent quatre semaines avant Noël et s'achèvent le 6 janvier.



1. La couronne de l'Avent

Quatre dimanches avant Noël, on installe la couronne dans la pièce à vivre. Elle est ornée de quatre bougies qui symbolisent les 4 000 ans d'attente avant la naissance de Jésus.

Les couronnes se présentent sous différentes présentations, stylisées, à base de sapin, etc. Soit on les achète, soit on les réalise artisanalement à son goût.

2. La Saint-Nicolas

Beaucoup plus important et plus fêté que Noël dans le temps, Saint-Nicolas venait dans les écoles pour distribuer des friandises et le pain d'épice aux enfants.

3. Le Père Noël

Bien ancré dans les traditions, on l'attend sur son traîneau, pour la distribution des cadeaux achetés au marché de Noël. Mais c'est surtout le Hans Trapp (le Père Fouettard) accompagné du Christkindel (Enfant Jésus) qui passaient dans toutes les maisons le 24 décembre au soir pour la distribution de bonbons et clémentines aux enfants sages. Ces personnages font également partie du mythe de Noël.

On associe à l'image du Christkindel une jeune femme douce, tout de blanc vêtue, représentant la féerie des légendes alsaciennes. Très souvent accompagnée du Père Fouettard ou Hans Trapp, afin de faire peur aux enfants. Pour moi c'était magique ! On les voit de moins en moins, car remplacé par le traditionnel Père Noël.

4. Le sapin

Autre symbole, au début orné de pommes et de bredele (petits gâteaux de Noël), mais maintenant orné de boules plus ou moins travaillées, très décoratives.

5. La crèche représente la nativité

On dépose l'enfant à minuit le 24 décembre. On rapproche les rois mages tous les jours jusqu'à la fête des rois le 6 janvier.

6. Les marchés de Noël

Ils commencent le premier dimanche de l'avent. On y trouve tout pour la décoration du sapin et de la maison, les jouets, les bredele et le vin chaud. Au début le seul marché de Noël se trouvait place Broglie à Strasbourg. Il était clôturé le 24 décembre. Maintenant c'est beaucoup trop commercial plus grand dure jusqu'au 6 janvier.

7. Illuminations et décors

Presque chaque maison met un point d'honneur à décorer et illuminer sa façade pour créer des ambiances féeriques.



8. Les gourmandises

Les fameux bredele de Noël (gâteaux de Noël) sont réalisés pratiquement dans toutes les maisons. Également les pains d'épices en tout genre et à ne pas oublier le foie gras d'oie.

Voilà, j'espère que j'ai réussi à vous mettre un peu dans l'ambiance du Noël de chez moi. Si le cœur vous en dit on pourra envisager de faire un atelier pour la création des couronnes de l'Avent.

Michèle BLANC

Recettes d'ici...

proposées par Jean Goursillaud

Poularde rôtie aux fruits d'hiver (8 personnes)

Préparation 30 min, cuisson 2 h.

Ingrédients : 1 poularde de 2 kg, 400 g de farce fine (chez le charcutier), 100 g d'abricots secs, 100 g de figues sèches, 100 g de raisins blonds sec, 100 g de raisins noirs frais, 100 g de pruneaux secs, 20 cl de vin blanc, 1 pomme granny-smith, 1 bâton de cannelle, 1 étoile de badiane, sel, poivre, 30 gr de beurre, 15 cl de bouillon de volaille, sel poivre.

Dans un plat faire macérer 30 min les fruits secs, le vin blanc, la pomme verte coupée en petits carrés, les épices. Au bout de 30 min égoutter et réserver le jus. Prélever 150 g de fruits pour la cuisson de la poularde.

Dans un saladier mettre la farce fine puis ajouter les fruits secs, ajouter 50 g de raisins noirs coupés en deux. Mélanger le tout délicatement, vérifier l'assaisonnement. Saler poivrer l'intérieur de la poularde. Remplir la poularde de la farce, ficeler la poularde au niveau des pattes, bien les serrer pour éviter que la farce ne sorte.

Poser la poularde dans un plat. Bien graisser le dessus de la poularde avec le beurre, saler poivrer. Mettre le bouillon de volaille. Préchauffer le four à 180°C (th 6) et cuire 1h45 en arrosant régulièrement.

Sortir la poularde du four, dégraisser le jus de cuisson, remettre la volaille dans le plat, ajouter le jus des fruits secs et les 150 gr de fruits macérés. Remettre au four 15 min. Éteindre le four, recouvrir le plat et la poularde d'un papier ▶▶▶

◀◀◀ d'alu, laisser reposer 20 min dans le four éteint porte entre-ouverte.

Retirer la poularde du plat, mettre le jus avec les fruits à réchauffer. Découper la poularde par le dos en prenant soin de la farce. Retirer celle-ci, la découper en parts, la disposer au centre du plat et mettre les morceaux de poularde par dessus, puis verser les fruits autour de la poularde.

Servir le jus en saucière.

Accompagnement

Purée de pomme de terre à l'huile d'olive, tatin d'endives, röstis (galettes) de pommes de terre.

**Tartelettes
aux mendiants
de Noël,
ganache caramel
(6 personnes)**

Préparation 15 min, cuisson 25 min

Ingrédients : 250g de chocolat au caramel, 1 bloc de pâte sablée pur beurre (300g), 25 cl de crème fraîche liquide, 80g de pistaches, 80g de noix, 80g de noisettes.

Étaler la pâte, garnir 6 moules à tartelettes. Piquer les fonds à la fourchette et recouvrir de papier sulfurisé. Mettre des haricots secs. Cuire 15min à four chaud 180°C (th 6). Sortir du four, retirer les haricots et le papier.

Remettre au four et cuire encore 5 à 7 min (bien dorer la pâte).

Poêler quelques minutes les fruits sans matière grasse. Laisser refroidir puis concasser. Éparpiller sur les fonds de tartes.

Hacher le chocolat et le placer dans un saladier. Verser dessus la crème portée à ébullition puis couvrir 2 min. Remuer à partir du centre en dessinant des cercles. Verser sur les tartelettes.

Laisser durcir au frais pas au frigo (le froid ternit le chocolat).

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur [www. Gauriac.fr](http://www.Gauriac.fr)

Octobre 2014 - - - - -

- Samedi 4 Concours de belote - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
- Dimanche 5 **Journée verte d'automne** (Culture et Loisirs)
- Dimanche 5 **Expo des expos photos** (HGIN)
Jusqu'à la fin du mois d'octobre
- Vendredi 25 **Concert de harpe - 18h à l'église - Tarif libre**
- Lundi 27 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes
(les sortir la veille au soir)
- Dimanche 26 Passage à l'heure d'hiver
Retardez vos horloges d'une heure.

Novembre 2014 - - - - -

- Lundi 10 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)
- Mardi 11 **Cérémonie au Monument aux morts à 11h30**
- Dimanche 30 Foire de la Ste Catherine à Blaye
- Lundi 24 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)
- 28 & 29 Collecte de la banque alimentaire
au Carrefour market de Bourg

Décembre 2014 - - - - -

- Lundi 8 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)
- 6 & 7 Livres en Citadelle à Blaye
- Dimanche 7 **Marché de Noël** (Culture et Loisirs)
- Lundi 22 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)

Janvier 2015 - - - - -

- Lundi 5 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)
- Lundi 19 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
(les sortir la veille au soir)

Solution du jeu

- A-n° 5.** Le carré noir passe d'un coin à l'autre dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.
- B-n° 6.** Un carré de plus à chaque fois.

Qu'est il arrivé au navire

Alice et Raymond ?

L'exploitation des registres matricules des bateaux immatriculés à Bordeaux durant le XIXe siècle réserve quelques surprises. Dans ces registres sont portées les informations concernant la naissance, la vie et la fin des navires inscrits à Bordeaux.

Le navire Alice et Raymond était l'un deux. C'était un brick (1) de 194 tonneaux (2) construit à La Roque (c'est à dire sur la Corniche de la Gironde, à Gauriac ou à Bayon NDLR) en 1849, appartenant aux armateurs Fontaine et Lesage, négociants domiciliés à Boulogne. Il a été enregistré sous le n° 251 dans le registre de l'année 1853.

Ses différents armements, références et dates comme ses différents capitaines Tournier, Roturier, Marchandau, Cabot, Réturier attestent de ses navigations. Il a été armé et désarmé à Bordeaux, Marseille et Nantes. Ses voyages l'ont mené à l'île Maurice, à l'île de la Réunion principalement et au cabotage.

Sa fin de vie reste toutefois étrange.

En effet voici ce qui est porté dans le registre matricule :

" Présumé sombré en mer dans la nuit du 16 au 17 janvier 1858 ; au large de la Réunion. Tout l'équipage a péri, à l'exception du capitaine qui se trouvait à terre. Rayé le 27 août 1858."

Le capitaine se trouvait à terre !

Était-il malade ? N'était-il pas en état de partir à la date voulue ? L'équipage est-il parti sans son capitaine de son plein gré ? Le nom du capitaine correspondant au dernier armement du navire le 31 janvier 1857 pour l'île Maurice, n'est pas porté sur le registre.

Pour le moment aucune information permettant d'avoir la réponse n'a été trouvée.

Le navire idéal pour les voyages commerciaux de cette époque est le trois mâts barque d'une capacité d'environ 300 tonneaux. Ses conditions d'exploitation sont abordables pour des opérateurs avisés. Le prix des navires est relativement accessible. En 1860, la coque du "Solferino" de 425 tonneaux est payée 91 000 francs aux chantiers Landard.

Sous le second empire, la conjoncture économique favorable, l'abondance d'équipages qualifiés, la proximité des chantiers navals, tout incite le négoce local à multiplier les expéditions maritimes les plus variées.

Les capitaines qui n'ont pas de

salaires très élevés s'allient avec les armateurs. C'est une manière de diversifier les risques et d'accroître le volume des affaires avec un moindre investissement. Ainsi, le capitaine Sou de Gauriac, qui a réalisé des profits avec le "Galam" entre 1853 et 1857, achète le "Solferino" avec une participation de l'armateur Cabrol.

À la veille de la guerre de 1870, il y avait six chantiers de construction navale à Gauriac.

Citons Jean Landard, un charpentier de marine devenu officiellement "constructeur de navire" en 1817, ou Jean Roux, autre charpentier, qui monte sa propre entreprise à la Restauration.

En 1836, ce dernier obtient l'autorisation préfectorale de construire une cale. Ses navires sont d'excellents voiliers rapides et sûrs. Le "Solferino" du chantier Landard se targue d'être plus rapide que ses concurrents.

En 1862, il arrive à San Francisco avant le clipper "Maréchal de Turenne" ; en 1866, malgré le mauvais temps sous le Cap Horn, il réussit à battre tous ses challengers.



(1) Un brick est un bateau muni de deux mâts, un grand mât et un mât de misaine, possédant des voiles carrées, grées sur des vergues, ainsi qu'une brigantine à l'arrière. Ces deux mâts peuvent être un peu inclinés.

(2) Tonneau (au XIX^e siècle) : 1,44 m³, tonneau d'aujourd'hui : 2,83m³.